

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 5 décembre 2018

Affiché le 27 décembre 2018

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^e Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mme Aurélie STEHLIN, MM. Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : M. Frédéric REYDEL

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Cyrielle GUILLEMAIN a donné procuration à Mme Aurélie STEHLIN.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
Arrêté n° 12 portant sur la voirie pour les travaux Rosace
- 4) SIAC Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles
- 5) **Voie communale,**
 - B) Modification de la longueur de la voirie**
 - + 156 mètres suite à la reprise de la rue des Bleuets
 - + 12 mètres à la phase 2 du lotissement Les Coquelicots, extension rue de la Liberté
 - B) Nouvelle dénomination pour le Chemin de la Ferme**
Proposition pour le nommer Rue de la Ferme
- 6) **Droit de Préemption Urbain,**
Concerne la parcelle de terrain section 3 n° 278/42
- 7) **Déchetterie d'Oberhergheim,** *prendre acte de l'arrêté préfectoral*
- 8) **RIFSEEP,** *mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctions de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*
- 9) **Orientations budgétaires 2019, Travaux 2019, fiscalité, exposé et débat**
- 10) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Déploiement de la fibre optique, évolution
 - Décompte définitif rue de la Ferme et plateau sur RD 8I
 - Débriefing Pères Noël à moto

- Evolution PLUi
- Etat d'avancement des réflexions et des orientations périscolaires et regroupement des écoles
- Devis EIMI
- Mairie « ouverte »

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- BUDGET 2018, Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 12 portant sur la voirie pour les travaux ROSACE.

POINT N°4 – SIAC Syndicat Intercommunal pour les Affaires Sociales, proposition de dissolution

Le SIAC (Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles) a été créé en 1961. Les Statuts de cette structure intercommunale prévoyaient notamment :

- la création et le fonctionnement d'un service de ramassage des élèves fréquentant le Collège d'Ensisheim, les lycées de Guebwiller et Pulversheim.
- de promouvoir toute autre activité dans le domaine scolaire.

Depuis lors, le SIAC a assuré les services spéciaux de ramassage Pulversheim-Ensisheim et Hardt-Plaine de l'Ill-Pulversheim jusqu'en juillet 2018.

Des problèmes de trésorerie perdurent depuis de longues années et l'effectif des élèves transportés est en baisse constante. Aussi, lors de la réunion du Comité Syndical du 11 avril 2018, il a été décidé de résilier la délégation de compétence signée le 17 février 1997 par le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Canton d'Ensisheim à partir de la rentrée 2018.

A la rentrée 2018, la Région GRAND EST a été subrogée au Syndicat pour la gestion des marchés de transport. Par conséquent, à présent, le Syndicat n'a plus lieu d'être et sa dissolution peut être proposée aux communes membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.512-33, L5211-25-1 et L5211-26.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1961 portant création du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles.

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le comité syndical, à délibéré le 19 novembre 2018 pour :

- décider de la fin des activités du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles à compter du 31 décembre 2018 ;
- approuver la dissolution du syndicat au 31 décembre 2018 ;
- autoriser M. le Président à saisir l'ensemble des organes délibérants des collectivités du syndicat (Ensisheim, Biltzheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Meyenheim, Munchhouse, Munwiller, Niederentzen, Oberentzen, Oberhergheim, Pulversheim, Réguisheim, Roggenhouse, Rustenhart et Ungersheim) pour qu'ils se prononcent sur le principe de la dissolution proprement dite qui interviendra après le vote du compte administratif 2018 ;
- approuver la clé de répartition de l'actif et du passif à parts égales entre les 15 communes membres ;
- solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, la dissolution du syndicat au 31 décembre 2018 ;
- charger M. le Président de signer tous les documents y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- Est favorable sur le principe de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles à compter du 31 décembre 2018.
- Approuve la clé de répartition de l'actif et du passif à parts égales entre les 15 communes membres.

POINT N°5 – DGF - Voirie communale

A - Monsieur le maire rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il explique que la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être actualisée en cas de modifications qui seraient intervenues.

Au 30 novembre 2015 la longueur de la voirie communale était de 4 046,50 mètres.

A cela il faut ajouter la rue des Bleuets nouvellement créée, la phase 2 du lotissement les Coquelicots et l'extension de la rue de la Liberté, selon tableau ci-dessous :

Lotissement	Longueur de la voirie en mètre	Dénomination
Les Bleuets	156	Rue des Bleuets
Les Coquelicots	12	Rue des Coquelicots et extension de la rue de la Liberté
Total	168	

En conséquence, au 10 décembre 2018, monsieur le Maire propose d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communales à 4 214,50 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration), décide :

⇒ **d'arrêter** au 10 décembre 2018 la nouvelle longueur de la voirie communale à 4 214,50 mètres.

B - CLASSEMENT OU DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES
MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Nouvelle dénomination du chemin de la Ferme (en partie)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le chemin de la Ferme devrait être classé en partie en rue de la Ferme, du fait de l'extension du village par le lotissement « les Bleuets » à cet endroit.

La partie de ce chemin concernée se situe entre la RD 8I jusqu'aux rails RFF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont une procuration) :

- **précise** que le déclassement du Chemin de la Ferme envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte.
- **demande** le déclassement de la section du chemin de la Ferme, de la RD 8I aux rails RFF, dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

NB : Mme Vorburger changera de numéro de maison et de rue
Mr Burgenztlé conservera le n° 1 Chemin de la Ferme.

POINT N°6 – Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner de bien soumis au droit de prémption urbain, conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

▷ Immeuble, cadastré section 23 n° 278/42, « unterer Gehren », d'une superficie de 23,19 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont une procuration :

- **Dit ne pas faire usage de son droit de prémption** sur le bien immobilier cité ci-dessus.

POINT N°7 – Déchetterie d'Oberhergheim

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers les dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 relatif à la déchetterie d'Oberhergheim.

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT N°8 – RIFSEEP – Mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctions de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Faute d'éléments suffisants ce point est reporté à la prochaine séance.

POINT N°9 – Orientations budgétaires

Les conseillers sont amenés à discuter des orientations qui préfigurent et les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement et de la fiscalité.

Les efforts sur les coûts de fonctionnement se poursuivront, ceux du désendettement ayant été réalisés en 2018 de par le remboursement anticipé d'un des derniers emprunts.

Cette stratégie permet de préserver la qualité du service public municipal et sa capacité d'investissement.

POINT N° 10 – BUDGET 2018, Décision modificative, remboursement échéance prêt

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget 2018 pour le remboursement de l'échéance du 31/10/2018 de l'emprunt CA n° 86290166874.

A ce titre, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses	21538 Autres Réseaux	- 2 500.00 €
Recettes	1641 Emprunts	+ 2 500.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	615231 Voirie	- 50.00 €
Recettes	66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 50.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▷ Accepte la décision modificative proposée,
- ▷ Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Clôture à 21h45

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance de
10 DECEMBRE 2018****ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
Arrêté n° 12 portant sur la voirie pour les travaux Rosace
- 4) **SIAC** Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles
- 5) **Voie communale,**
 - B) Modification de la longueur de la voirie**
 - + 156 mètres suite à la reprise de la rue des Bleuets
 - + 12 mètres à la phase 2 du lotissement Les Coquelicots, extension rue de la Liberté
 - B) Nouvelle dénomination pour le Chemin de la Ferme**
Proposition pour le nommer Rue de la Ferme
- 6) **Droit de Préemption Urbain**, concerne une parcelle de terrain section 3 n° 278/42
- 7) **Déchetterie d'Oberhergheim**, prendre acte de l'arrêté préfectoral
- 8) **RIFSEEP**, mise en place du **Régime Indemnitaire des Fonctions de Sujétions**, de
l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- 9) **Orientations budgétaires 2019**, Travaux 2019, fiscalité, exposé et débat
- 10) **BUDGET 2018** - Décision modificative
- 11) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Déploiement de la fibre optique, évolution
 - Décompte définitif rue de la Ferme et plateau sur RD 8I
 - Débriefing Pères Noël à moto
 - Evolution PLUi
 - Etat d'avancement des réflexions et des orientations périscolaires et regroupement des écoles
 - Devis EIMI
 - Mairie « ouverte »
 - BUDGET 2018, Décision modificative.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STHELIN Aurélie	Conseiller municipal		A reçu procuration de Cyrielle GUILLEMAIN
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal	Absente excusée	A donné procuration à Aurélie STHELIN
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----